



N° 23/2022

Commune de
FAA'A

FAA'A, le 5 juillet 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
28 juin 2022

Date d’Affichage :
28 juin 2022

Date de séance :
5 juillet 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 35
PRESENTS : 24
PROCURATIONS : .. 5
VOTANTS : 29
POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Objet : Autorisant l’admission en créances éteintes de taxes et redevances pour l’eau, les ordures ménagères, les panneaux publicitaires, l’accès à la décharge et l’amarrage

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Le Président de séance



Oscar TEMARU

Le mardi 5 juillet à 9h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar TEMARU, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar	X		
MAKER Robert	X		
TEMARU Tetuahau	X		
LAURENT Victoire	X		
VANAA Emma	X		
CERAN-JERUSALEM Y André		X	
TERITEHAU Roberto	X		
NIVA Pauline	X		
TEAUNA ép POIA Clarisse			R. RICHMOND
CHIN FOO Rosina	X		
MAI Gérard	X		
HATETE ép TAHARAGI Linda	X		
APUARII Léon	X		
TEURU Germain			L. TAHARAGI
LO Tai Chan	X		
TEFAATAU-FIRUU ép MATI Juliana	X		
AUBRY Joseph	X		
TEURU ép MAI Béline	X		
TAUMIHAU ép RICHMOND Roti	X		
SALOMON Ariena			M. PEDRON
SANFORD Vetea		X	
TOKORAGI Ole			E. VANAA
PURENI Tunui	X		
MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha	X		
PEDRON Michel	X		
ATEO Porea	X		
RICHMOND Maruia		X	
PATU Kalina	X		
KAIMUKO Tehaatokoau	X		
VAHINE Théodora		X	
CROLAS ép SACHET Isabelle	X		
FAATAU Luc			I. SACHET
BOUISSOU Jean-Christophe		X	
TUPANA Moihara		X	
TARAHU-ATUAHIVA Teura	X		

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 24, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Robert MAKER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Madame Tekakwitha GRAND-PITTMAN a ensuite exposé à l'assemblée que :

Par délibération n°1003/2019 du 19 novembre 2019, le conseil municipal autorise l'admission en non-valeur des taxes et redevances de sociétés liquidées pour un montant total de 3 699 183 F.

Par courrier du 11 avril 2022, le Trésor propose à la commune d'éteindre les taxes et redevances communales dues par plusieurs sociétés en situation d'insuffisance d'actif ou de liquidation judiciaire prononcée par le Tribunal Mixte de Commerce de Papeete. Le montant total de ces créances s'élève à la somme de 3 473 768 F au titre des années 2010 à 2021.

Après vérification, la commission finances et richesses humaines du 9 juin 2022 vous propose d'éteindre 4 028 034 F de créances irrécouvrables, soit :

- 2 487 261 F au budget principal : 201 951 F de redevance eau, 633 815 F de taxe sur la publicité, 1 606 495 F de droit d'accès à la décharge et 45 000 F de droit d'amarrage ;
- 1 251 083 F au budget annexe Déchets ;
- 286 690 F au budget annexe Eau.

C'est l'objet du projet de délibération ci-après.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Madame Tekakwitha GRAND-PITTMAN :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** la délibération n°1003/2019 du 19 novembre 2019 autorisant l'admission en non-valeur des taxes et redevances de sociétés liquidées ;
- Vu** les délibérations n°61/2021, n°62/2021 et n°63/2021 du 14 décembre 2021 adoptant le budget principal ainsi que les budgets annexes Eau et Déchets de la Commune de FAA'A au titre de l'exercice 2022 modifiées par délibérations n°1/2022 du 22 février 2022, n°14/2022 du 26 avril 2022 et n°19/2022 du 5 juillet 2022 ;
- Vu** les délibérations n°11/2022, n°12/2022 et n°13/2022 du 26 avril 2022 portant approbation des comptes administratifs et de gestion 2021 du budget principal et des budgets annexes Eau et Déchets ;
- Vu** le courrier n° ANV 2022-2 du 11 avril 2022 du Trésor ;
- Vu** les états d'admission en créances éteintes au budget principal ainsi qu'aux budgets annexes Eau et Déchets ;
- Vu** le rapport de présentation et l'avis de la commission finances et richesses humaines du 9 juin 2022 ;

En ayant délibéré dans sa séance du 5 juillet 2022 ;

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Article 1^{er} : Les créances des sociétés résultant de l'état du budget principal ci-annexé et tiré des rôles de l'eau, des panneaux publicitaires, des droits d'accès à la décharge et d'amarrage émis pour les années 2010 à 2020 sont admises en créances éteintes au budget principal pour la somme de **deux millions quatre cent quatre-vingt-sept mille deux cent soixante-et-un francs (2 487 261 FCFP)**.

Article 2 : Les créances des sociétés résultant de l'état du budget annexe Eau ci-annexé et tiré du rôle de l'Eau émis pour les années 2012 à 2021 sont admises en créances éteintes au budget annexe de l'Eau pour la somme de **deux cent quatre-vingt-neuf mille six cent quatre-vingt-dix francs (289 690 FCFP)**.

Article 3 : Les créances des sociétés résultant de l'état du budget annexe Déchets ci-annexé et tiré du rôle des Déchets émis pour les années 2012 à 2020 sont admises en créances éteintes au budget annexe des Déchets pour la somme **d'un million deux cent cinquante-et-un mille quatre-vingt-trois francs (1 251 083 FCFP)**.

Article 4 : Les dépenses y afférentes seront prises en charge par le budget principal ainsi que les budgets annexes Eau et Déchets - Exercice 2022 – Section de fonctionnement – Chapitre 65 – Nature 6542.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 5 juillet 2022.

Le Président de séance,




Oscar TEMARU

Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut-commissaire de la République en Polynésie française le 08 JUL. 2022 et affiché le 08 JUL. 2022



ADMISSION EN NON VALEUR
(Budget principal)

EX.	IDENT.	NOM	ADRESSE	EAU	TAXE SUR LA PUBLICITE	ACCES A LA DECHARGE	DROIT D'AMARRAGE	Bd/Tit/Date	MOTIF
2009	7108	Menuiserie de Tahiti	Tavararo		41 125				Liquidation Judiciaire du 27/03/19
2010				99 951	41 125	183 370			
2011				102 000	41 125				
2010	7967	Carroplus SARL	Papeete Mamao			75 025			LJ du 4/07/16
2014	22408	Faura Rike Tehitirava	BP 21181 - 98771 Manihi				45 000	60/236 du 27/10/2014	LJ du 22/10/18
2018	11036	Le Flamboyant SARL	Pamatai aroa Cowan		54 600			70/264 du 10/10/2018	LJ du 24/02/20
2019	9033	Libre-Service Pamatai EURL	Pamatai aroa Tekurarere		13 055			77/408 du 19/11/2019	LJ du 24/08/20
2020					13 055			50/299 du 22/11/2020	
2014	9148	Maujean Tepoitemarama	St Hilaire aroa Holozet		4 620			75/297 du 11/12/2014	LJ du 26/11/18
2016					4 620			57/183 du 14/09/2016	
2017					4 620			59/194 du 28/09/2017	
2018					4 620			70/264 du 10/10/2018	
2012	5384	Societe de Développement pour l'Agriculture et la Pêche	Auae pk 2,6 c/mont		201 075			60/252 du 14/12/2012	LJ du 25/07/13
2013					201 075			67/253 du 27/11/2013	
2010	7356	Tahiti Promotions Distributions SARL	Immeuble Etilage		5 600				LJ du 27/11/17
2017								45 570	
2017	9143	Technipac SARL	Auae aroa Degage		1750			59/194 du 28/09/2017	LJ du 10/09/18
2018							1750		
2010	7964	Batibois	Tavararo			1 286 705		59/194 du 28/09/2017	LJ du 27/03/19
2010	7985	Vanson Grand Jacquot Frédéric Yves Bernard	Lotissement Les Alizés Mahina			15 825			LJ du 13/06/16
TOTAL				201 951	633 815	1 606 495	45 000		
					TOTAL GENERAL		2 487 261		

Arrêté le présent état à la somme de :

DEUX MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-ET-UN FRANCS.

FAA'A, le

Le Maire,

Le Régisseur,



COMMUNE DE FAA'A
DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES
 Service Facturation, Taxes et Recouvrement
 Tél.: 40 800.954
 BP.60.002 - 98702 Faa'a Centre

ADMISSION EN NON VALEUR
 (Budget annexe de l'Eau)

EX.	IDENT.	NOM	ADRESSE	EAU	Bd/Tit/Date	MOTIF
2017-1	8893	Akwaba SARL	Nuutania aroa Van Bastolaer	15 900	24/55 du 28/09/17	Liquidation Judiciaire du 24/06/19
2017-2				1 690	25/56 du 28/09/17	
2018-1				14 570	28/109 du 09/10/18	
2014-1	2886	Bennett Kim	Parking de Faa'a	15 000	34/68 du 12/11/14	LJ du 9/11/15
2019-1	1256	Libre-Service Pamatai EURL	Pamatai	11 630	25/95 du 19/12/19	LJ du 24/08/20
2019-2				11 070	27/49 du 02/12/20	
2020-1				10 720	27/48 du 02/12/20	
2020-2				11 490	46/78/ du 31/12/21	
2011-1	2375	Pito Taaroa	Lot. Bonnefin n°6	6 730	23/33 du 13/12/12	LJ du 28/09/20
2011-2				7 710	23/34 du 13/12/12	
2012-1				7 990	23/35 du 13/12/12	
2014-2	7437	Tehina Eugénie	Pamatai Qtier Tufaimea	60 000	13/19 du 20/05/15	LJ du 25/03/19
2015-2				15 000	35/88 du 21/09/15	
2016				15 000	55/179 du 20/09/16	
2017				15 000	24/55 du 28/09/17	
2020-1	9887	Tuisamoa Malino	aroa Helme	23 040	27/48 du 02/12/20	LJ du 24/01/22
2020-2				33 400	46/78 du 31/12/21	
2021-1	1 440			46/79 du 31/12/21		
2020-1	4 035			27/48 du 02/12/20		
2020-2	4 105			46/78 du 31/12/21		
2021-1	4 170	46/79 du 31/12/21				
MONTANT GENERAL				289 690		

Arrêté le présent état à la somme de :

DEUX CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX FRANCS.

Le Maire,

Le Régisseur,



COMMUNE DE FAA'A
DIRECTION DES AFFAIRES
FINANCIERES
 Service Facturation, Taxes et Recouvrement
 Tél.: 40 800.954
 BP.60.002 - 98702 Faa'a Centre

ADMISSION EN NON VALEUR
 (Budget annexe des Déchets)

EX.	IDENT.	NOM	ADRESSE	OM	Bd/Tit/Date	MOTIF
2013	8847	Atelier Teiva EURL	Arue	100 353	23/38 du 27/11/2013	Liquidation Judiciare du 22/09/14
2016	10517	Carroplus SARL	Mamao	5 790	36/155 du 14/09/2015	LJ du 4/07/16
				15 950	36/155 du 14/09/2016	
				6 270	36/155 du 14/09/2016	
2017	10703	Deligny Joseph	Lot. Petea N°206	20 000	23/87 du 28/09/2017	LJ du 11/06/18
2018				20 000	25/63 du 10/10/2018	
2012	7974	EV Construction SARL	Nuutania	127 358	25/37 du 14/12/2012	LJ du 14/06/21
2013				267 340	25/37 du 14/12/2012	
2019				15 554	23/38 du 27/11/2013	
2019	9033	Libre-Service Pamatai EURL	Pamatai	112 000	31/64 du 11/12/2019	LJ du 24/08/20
2020				112 000	25/49 du 22/11/2020	
2015	9816	Mahi Design SARL	Pk 6,5 c/mont	40 000	30/60 du 21/09/2015	LJ du 11/06/18
2016				40 000	36/155 du 14/09/2016	
2017				40 000	23/87 du 28/09/2017	
2018				40 000	25/63 du 10/10/2018	
				2017	11 880	
2017	10364	Matapo Moerani	Heiri lot n°22	14 190	23/87 du 28/09/2017	LJ du 11/03/19
2016	10557	Mateha Oscar	BP 14748 98713 Papeete	127 608	36/155 du 14/09/2016	LJ du 9/09/19
2017	10184	OPC Travaux SARL	BP 11782 98709 Mahina	9 790	23/87 du 28/09/2017	
2018	3130	San Siou Shui Edmond	qtier Make	20 000	25/63 du 10/10/2018	LJ du 11/02/19
2012	4906	Tehina Eugénie	Pamatai aroa Tufaima	15 000	25/37 du 14/12/2012	LJ du 25/03/19
2013				15 000	23/38 du 27/11/2013	
2014				15 000	34/60 du 12/11/2014	
2015				20 000	30/60 du 21/09/2015	
2016				20 000	36/155 du 14/09/2016	
2017				20 000	23/87 du 28/09/2017	
MONTANT GENERAL				1 251 083		

Arrêté le présent état à la somme de :

UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE-ET-UN MILLE QUATRE-VINGT-TROIS FRANCS.

Le Maire,

Le Régisseur,